Département de l'Eure

Mairie d'HEUDICOURT 2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT ■ 02 32 55 75 20

■ UZ 3Z 33 73 Z

Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 - 2023 - 7

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |
| | |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents: M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE

Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents: M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

<u>CHANGEMENT de NOMENCLATURE COMPTABLE à COMPTER du 1^{er} JANVIER 2024 : Référentiel M57 – Plan de comptes développé</u>

a) Contexte règlementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Collectivités territoriales et leurs Etablissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels: M14 (Communes et EPCI), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les Collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté, soit par nature, soit par fonction.

b) Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend, à toutes les collectivités, les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires. Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche du conseil suivant cette décision.

<u>CHANGEMENT de NOMENCLATURE COMPTABLE à COMPTER du 1^{er} JANVIER 2024 :</u> Référentiel M57 – Plan de comptes développé (suite)

c) Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *prorata temporis* et des frais d'études non suivies de réalisations.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du Comptable en date du 27 mars 2023,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- 1) D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, pour le budget de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 2) De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé, à compter du 1er janvier 2024;
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections;
- 4) De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au *prorata temporis* et des frais d'études non suivies de réalisations ;
- 5) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Président, Jean-Jacques BOUCHE

2 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

Nº 333 - 2023 - 8

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents:

M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents:

M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

<u>Objet</u> Travaux 2022 SIEGE et CCVN : Durée d'amortissement Monsieur le Maire rappelle que le SIEGE a réalisé des travaux de renforcement des réseaux rue de la Villeneuve, la CCVN a réalisé la réfection du chemin de la Costière ainsi que la rue des Gilles et la rue du Manoir, et qu'il convient de les amortir dès 2023. La participation communale s'élève à 35 043,08 \in + 4 029,68 \in pour le SIEGE et 30 953,67 + 528 \in pour la CCVN.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire d'amortir sur $\underline{1}$ an les sommes de 528 ϵ et 4029,68 ϵ et sur $\underline{5}$ ans les sommes de 35043,08 ϵ et 30953,67 ϵ , comme suit :

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-------|----------|----------|----------|----------|----------|
| CCVN | 528,00 | - | - | - | - |
| CCVN | 6 190,75 | 6 190,73 | 6 190,73 | 6 190,73 | 6 190,73 |
| SIEGE | 4 029,68 | - | - | - | - |
| SIEGE | 7 008,60 | 7 008,62 | 7 008,62 | 7 008,62 | 7 008,62 |

Pour extrait certifié conforme, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE

Mairie d'HEUDICOURT 2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT ■ 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

Nº 333 - 2023 - 9

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents: M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE

Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents: M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

<u>Objet</u> Approbation du Compte de Gestion 2022 Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Marie JOSSE, Comptable au SGC des Andelys, qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

| Recettes | 440 591,01 € |
|------------------------|--------------|
| Dépenses | 400 909,99 € |
| Résultat exercice 2022 | |
| Excédent reporté 2021 | 70 870,89 € |

Résultat clôture 2022110 551,91 € (excédent)

Section d'Investissement

| Recettes | 137 497,86 € |
|------------------------|---------------|
| Dépenses | 110 014,62 € |
| Résultat exercice 2022 | 27 483,24 € |
| Déficit reporté 2021 | - 10 069,91 € |

Résultat clôture 2022 17 413,33 € (excédent))

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE

Mairie d'HEUDICOURT 2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT 2 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 - 2023 - 10

| Date de convocation Date de publication | 31 mars 2023 14 avril 2023 |
|--|-------------------------------|
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 8 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 11 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David DAVERTON, Maire-Adjoint.

Etaient Présents:

M. David DAVERTON, 1er Adjoint, Président, Mme Marie-Paule KARKOSZKA, 2ème Adjointe,

M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Bernard

BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON

M. Jean-Jacques BOUCHE.

Absents:

M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

Objet

Approbation du Compte Administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur David DAVERTON, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 dressé et explicité par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune, qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

| Recettes | 440 591,01 € |
|------------------------|--------------|
| Dépenses | 400 909,99 € |
| Résultat exercice 2022 | |
| Excédent reporté 2021 | 70 870,89 € |

Résultat clôture 2022 110 551,91 € (excédent)

Section d'Investissement

| Recettes | 137 | 497,86 € |
|------------------------|------|----------|
| Dépenses | 110 | 014,62 € |
| Résultat exercice 2022 | | |
| Déficit reporté 2021 | - 10 | 069,91 € |
| | | |

Résultat clôture 2022 17 413,33 € (excédent)

 Restes à Réaliser Recettes.....
 102 000,00 €

 Restes à Réaliser Dépenses....
 7 574,00 €

 Soit......
 94 426,00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibérations, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2022 et constate la stricte concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif (à l'exception des Restes à Réaliser qui, eux, ne sont pas repris dans le Compte de Gestion).

Pour extrait certifié conforme, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire-Adjoint, David DAVERTON

2 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 - 2023 - 11

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents:

M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents:

M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

<u>Objet</u> Affectation des résultats sur le BP 2023 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif présente le bilan suivant :

| ♦ | Résultat section d'Investissement | + | 17 413,33 € |
|----------|--|---|--------------|
| • | Résultat section de Fonctionnement | + | 110 551,91 € |
| • | Solde des Restes à Réaliser d'investissement | + | 94 426,00 € |

Les Membres du Conseil Municipal, après délibérations, décident, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Report en Fonctionnement (c/R 002) 110 551,91 €.

Pour extrait conforme au registre, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE

2 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 - 2023 - 12

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents:

M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents:

M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

<u>Objet</u>

Taxes communales 2023

Après délibérations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes communales qu'il fixe, pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 33,63 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 22,04 %

Pour extrait certifié conforme, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE

2 02 32 55 75 20

Extrait du Registre des Délibérations

N° 333 - 2023 - 13

| Date de convocation | 31 mars 2023 |
|-----------------------|---------------|
| Date de publication | 14 avril 2023 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice | 14 |
| Quorum | 8 |
| Présents | 9 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votes exprimés | 12 |

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 7 AVRIL, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents: M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN,

M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Frédéric BONNAIRE, donnant pouvoir à M. Patrick LEFEBVRE

Mme Ingrid FALEMPIN, donnant pouvoir à Mme Anne HARRIVET. M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents: M. Florian HOUSSIAUX et M. Valentin CLOUET.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

Objet Budget Primitif 2023 Après délibérations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le Budget Primitif 2023, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Pour extrait certifié conforme, le 14 avril 2023.

La secrétaire de séance, Angélique VAUQUELIN Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE